

Prix des Éco Maires : la consécration de la concertation

Elle était probablement la plus petite commune récompensée cette année. Avec ses 250 habitants, Saint-Germier a reçu mercredi 7 avril à l'Assemblée Nationale à Paris le prix Citoyenneté des trophées Éco Actions 2020 qui récompensent l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Organisé par l'association des Éco Maires présidée par Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-ville, le concours 2020 était parrainé par Bruno DAVID, président du Muséum national d'histoire naturelle à Paris. Saint-Germier concourrait dans la catégorie Citoyenneté pour son action de création d'un parc « urbain » et plus précisément pour sa méthode : consultations des habitants, réunions publiques, publications et construction partagée. Une approche inédite pour une commune de cette taille mais qui s'explique par une volonté du maire et de ses conseillers de co construire les projets avec les germariens.

Plus qu'un trophée, la reconnaissance nationale d'un travail local

140 dossiers ont été étudiés par le jury de ce 30ème concours composé de maires, de parlementaires, de partenaires, de l'ADEME et du Ministère de la Transition écologique.

Parmi les communes primées toutes catégories confondues (Innovation, Démocratie, Résilience et Ecologie avec Elles), citons les villes de Poissy ou de Guyancourt (plus de 30 000 habitants en région parisienne) ou encore Villeneuve Tolosane (10 000 habitants en banlieue de Toulouse). Le prix de Saint-Germier montre que l'engagement financier ne constitue pas la seule clé de réussite.

Réception à l'hôtel de Lassay, discours d'introduction par le président de l'Assemblée Nationale, Richard FERRAND, et remise des prix filmée, Jean-François LHERMITTE n'a pas caché sa satisfaction de recevoir une récompense pour sa méthode de travail plus que pour un projet en rappelant que "pour moi, les moyens comptent plus que la fin. Être honoré nationalement parmi une centaine de candidats parce que nous mettons les habitants au coeur des projets, en tant que maire, c'est très gratifiant. Cela nous motive à poursuivre dans cette voie : celle de l'écoute et du consensus."



JEAN-FRANÇOIS LHERMITTE REÇOIT LE PRIX CITOYENNETÉ 2020 DES MAINS DE GUY GEOFFROY, MAIRE DE COMBS LA VILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ÉCO MAIRES - PARIS LE 7 AVRIL 2021
© DR

ST-GERMIER 79 INFOS

Le bulletin communal des germariennes et germariens



DANS CE NUMÉRO

DEUX RECOURS LANCÉS CONTRE LE PARC ÉOLIEN DE PAMPROUX

UNE COLLECTE DE FONDS POUR PAYER UN AVOCAT

LA CONCERTATION CONSACRÉE PAR LE PRIX DES ÉCO MAIRES

C'est à l'Assemblée Nationale que Saint-Germier a...



© RÉMI RAPPE

... reçu le prix Citoyenneté 2020 des Éco Maires pour la manière dont a été conduit l'aménagement du parc de l'étang. Ce prix consacre une méthode de concertation et de co construction de projet qui essaie d'associer toute la population à l'amélioration du cadre de vie car chaque avis compte et sans se laisser dicter par les techniciens. Dans le cadre de l'aménagement du parc de l'étang, des éléments aussi essentiels que le préau, le radeau, le futur cheminement piétonnier, ont découlé directement du débat et de l'imagination de chacun, corrigés par la recherche du consensus.

Ce projet est ainsi devenu le vôtre, admis par tous. Cette distinction nous conduit bien sûr à poursuivre cette exigence de débat et de respect des avis des uns et des autres dans d'autres champs, comme la future halle polyvalente tout en regrettant que d'autres instances ne suivent pas notre exemple, ce qui conduit au rejet unanime du parc éolien de Pamproux.

Jean-François LHERMITTE

FUTUR PARC ÉOLIEN DE PAMPROUX : Deux recours lancés par St-Germier

En préambule, il est important de rappeler que notre village se démarque par :

- un parc éolien de 5 mâts installé en 2017 après 5 ans de concertation avec les agriculteurs, l'État, les promoteurs éoliens, et les riverains et sans aucune contestation,
- la plantation de 4,5 kms de haies,
- l'aménagement d'un parc urbain de 3,5 hectares en y plantant plus de 550 arbres,
- une action de revitalisation de cœur de bourg grâce à une déclaration d'utilité publique et un projet financé à 80% par l'État et la région Nouvelle Aquitaine.

Il a systématiquement prôné la démocratie participative : discussion, débat, concertation, prise en compte des volontés et amélioration des projets pour une meilleure appropriation.

UN PROJET VALIDÉ MALGRÉ LA SATURATION DU SITE ET DE LA POPULATION

Nous faisons face aujourd'hui à un projet de parc situé sur le ban de Pamproux, mais en fait à quelques centaines de mètre de nos habitations créant la stupéfaction des germariens. Ce projet a donné lieu à une enquête publique où le commissaire enquêteur a relevé les "Avis défavorable de la majorité des conseils municipaux voisins" et les "Avis défavorable de la population" (200 avis négatifs).

Le sentiment général de la population est que la saturation est atteinte puisque toutes les communes environnantes comme Rouillé, Lusignan, Fomperron ou Pamproux sont déjà dotées d'au moins un parc. Le commissaire a donc conclu négativement en expliquant que : « ce projet, s'il était réalisé, par manque d'un minimum de consensus avec la population, mais aussi par la trop importante quantité d'éoliennes en perspective dans ce secteur, serait générateur d'interminables conflits.»



Parcs éoliens autour de Rouillé (source Fédération Environnement Durable, 2021)

On compte pas moins de 77 mâts (points rouges sur la carte) à 15 km autour de la commune de Rouillé dans la Vienne sur des projets réalisés, accordés ou en cours. On compte environ 80 éoliennes dans un rayon de 20km autour de Saint-Germier.

Plus largement, les Deux-Sèvres produisent 50% de l'énergie éolienne de Nouvelle-Aquitaine alors qu'elles ne représentent que 6% de la population.

Pourtant, y a t-il plus de vent ici qu'à Arcachon ?

Quatre recours individuels devant le préfet

Des riverains des hameaux de La Groie, de la Fonclouse, de Coussay et de la Bertatière ont déposé chacun un recours individuel contre les projets. Il s'agit de E. Guignard et des familles Métais, Blondeau et Vachet.

UNE ASSOCIATION EN SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé par un vote unanime de déposer un recours devant la ministre en avançant des arguments juridiques sur 40 pages, insistant sur l'extrême faiblesse de l'étude d'impact qui nie entre autres, l'existence des parcs éoliens voisins. Si ce recours échoue, la seule solution sera alors d'aller devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour demander au juge de constater les erreurs, omissions et tromperies des études présentées au public et à l'administration.

Cette option impose le recours à un avocat pour un montant de 6000 € minimum. Une association s'est donc créée - SOUFFLE du BOCAGE de SAINT-GERMIER - dont le but est de s'associer à la démarche du conseil et de lui apporter les fonds pour financer l'action (voir encadré ci-dessous).



L'ACTION DU VILLAGE PRÉSENTÉE AU JOURNAL TÉLÉVISÉ DE FRANCE 3 POITOU CHARENTES LE 14 AVRIL 2021

DES JOURNALISTES SENSIBLES AU MANQUE DE CONCERTATION

En parallèle de cet effort juridique, la commune a contacté les journalistes pour relayer sa position et le manque de concertation. Presse écrite, radio et TV ont rapidement manifesté leur intérêt pour un dossier qui s'avère controversé et d'autant plus complexe à l'approche des élections régionales au mois de Juin. "La question binaire du pour ou contre l'éolien est systématiquement posée, explique Jean-François LHERMITTE. Mais dans cette affaire, on explique que Saint-Germier a largement donné pour la transition écologique et que 77 mâts sont déjà en fonctionnement à 20 km à la ronde. Dans quel autre endroit de la Nouvelle Aquitaine voit-on une telle concentration ? Nulle part..." Et si un des deux recours juridiques aboutit, il s'agira aussi d'une première nationale.

Une collecte d'argent sur helloasso.com

L'association SOUFFLE DU BOCAGE DE SAINT-GERMIER dont le but est de s'associer à la démarche du conseil municipal et de lui apporter les fonds nécessaires à son action juridique, a ouvert une cagnotte en ligne. Le but est de réunir le montant de la rémunération d'un avocat spécialisé pour défendre la population et plus largement l'ensemble des riverains qui seront impactés par le futur parc éolien de Pamproux. Le montant est de **6000 euros**. La défense par voie d'avocat est une obligation pour déposer un dossier à la Cour administrative d'appel de Bordeaux où est effectué le recours contre le projet éolien. Si vous souhaitez **participer à la collecte**, rendez-vous **sur le site internet saintgermier79.com** ou **venez en mairie pour un don par chèque**.



UNE CAGNOTTE POUR DIRE NON AU PARC DE PAMPROUX